

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 04287

Numéro SIREN : 884 878 349

Nom ou dénomination : EPONEME

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2022 sous le numéro de dépôt A2022/041012

**EPONEME**  
**Société par actions simplifiée au capital de 208 000 euros**  
**Siège social : 14 quai Général Sarrail, 69006 Lyon**  
**884 878 349 RCS Lyon**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 2 NOVEMBRE 2022**

*L'an deux mille vingt-deux et le deux novembre à dix-huit-heures,*

Les associés de la société **EPONEME** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par *Thomas Vantorre*, en sa qualité de Gérant de la société **NOBILY**, Président de la Société.

*Ignace Vantorre* est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 208 000 actions sur les 208 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Démission de la société **OOVERTURE** de son mandat de Directeur général et dispense de l'application des dispositions visées à l'article 21 des statuts de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

---

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société **OOVERTURE** de son mandat de Directeur général à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2022,

#### Décide

- de le dispenser de l'application des dispositions visées à l'article 21 des statuts de la Société relatives à la procédure de démission et fixe la prise d'effet de sa démission à la date de ce jour ;
  
- de ne pas procéder à son remplacement.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **SECONDE RÉOLUTION**

---

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
p/la société **NOBILY**,  
*Thomas Vantorre*

 *Thomas VANTORRE*

Le secrétaire  
*Ignace Vantorre*

 